



Communauté de communes Armagnac Adour
 1 lotissement du Bourdalat -32400 RISCLE
Conseil communautaire du 7 septembre 2026
N° 2026/087

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 31 août 2026

Secrétaire de séance :
 Annick GENY

Date d'affichage : 31 août 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept septembre à vingt heures le conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la Communauté de Communes à Riscle, sous la présidence de Monsieur Stéphane PERSOONS, Président.

Nombre de conseillers en exercice :
 Nombre de conseillers présents :
 Nombre de pouvoirs :
 Nombre de Votants :
 Nombre de voix **POUR** :
 Nombre de voix **CONTRE** :
 Abstentions

45
38
4
42
39
0
3

Présents : Mesdames et Messieurs, Persoons, Barnadas, Chanut, Duclos, Aragnouet, Bernard, Dagieux, Labrousche, Pasian, Malmoustier, Dufau Philippe, Fauqué, Bourragne, Justrabo-Hoigne, Geny, Sarran, Daste, Dufau Valérie, Castets, Descoubet, Coomans, Zago, Lux, Tachon, Pailhas, Poitreau, Biau, Minot, Faure, Plouvier-Kunz, Périssé, Labenne, Buffalan, Renaudin, Le Nevez, Menvielle, Langlade, Lamarque.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Cuyala-Provence, Callac, Lartigolle, Ducournau, Lajus, Palangue-Maraleigne, Berdoulet.

Pouvoirs : de M.Cuyala-Provence à M. Barnadas, de Mme Callac à M. Chanut, de Mme Palangue-Maraleigne à M.Tachon, de M. Berdoulet à M. Langlade.

Objet : Convention Territoriale Globale (CTG) pour 5 ans (2027-2031)

Le président informe l'assemblée que la CTG (Convention Territoriale Globale) arrive à son terme le 31 décembre 2026.

La CTG privilégie une démarche transversale et souhaite faire émerger, à l'aide d'un diagnostic partagé, un projet de territoire qui vise à maintenir et à développer les services aux familles. Cet objectif est tout à fait conforme à l'approche développée depuis de nombreuses années par la CCAA qui passe par la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité mais aussi sur d'autres champs d'intervention dans lesquels la CCAA est aussi déjà fortement mobilisée, notamment l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, le logement, le handicap et la mobilité.

L'objectif central est la structuration de services aux familles, articulés autour de quatre axes majeurs visant à renforcer l'accessibilité, l'attractivité, la coopération et l'inclusion au sein du territoire.

Axe 1 : Organisation et Structuration de l'Accès aux Droits et aux Services sur le Territoire

Cet axe vise à réduire les fractures géographiques et sociales en facilitant l'interaction entre les citoyens et les services publics.

1- Rendre les aides et les offres de services plus lisibles. Les actions prévues incluent :

- Mise en réseau : Coordonner les acteurs locaux pour une diffusion efficace de l'information.
- Proximité rurale : Développer spécifiquement l'accès aux droits au sein des villages pour rompre l'isolement.

2- Accompagnement à la transition numérique.

Le territoire reconnaît le numérique comme un vecteur essentiel d'accès aux services :

- Soutenir les actions en faveur du numérique pour les usagers.

3- Mobilité et Itinérance

Pour pallier aux difficultés de déplacement, la stratégie mise sur :

- Le renforcement du Transport à la Demande (TAD).
- Une réflexion approfondie sur le développement du transport solidaire.
- Le soutien aux démarches d'« aller-vers », visant à porter les services directement au contact des populations les plus éloignées.

Axe 2 : Attractivité du Territoire

L'attractivité est abordée sous l'angle de la qualité de vie, de l'accueil des jeunes générations et de la pérennité des infrastructures.

1- Adaptation des services Enfance et Jeunesse

Les structures doivent évoluer pour correspondre aux besoins changeants des familles :

- Adaptation des horaires et des jours d'ouverture.

2- Soutien à la parentalité

Le renforcement du lien familial passe par :

- Le développement de la Maison des Parents.
- Des actions ciblées d'accompagnement à la parentalité

3- Politique de l'habitat

La stratégie intègre des enjeux de logement et de transition écologique :

- Soutien spécifique au logement pour les jeunes.
- Poursuite de la rénovation des bâtiments relevant de la CCAA.
- Animation du réseau des porteurs de projets en matière d'habitat inclusif.

Axe 3 : Dynamique Partenariale

Envoyé en préfecture le 10/09/2026

Reçu en préfecture le 10/09/2026

Publié le

ID : 032-200035632-20260907-2026087-DE



1- La réussite du projet territorial repose sur la synergie entre les différents acteurs locaux

- Co-construction : Maintenir les services existants tout en favorisant la création de projets conjoints en faveur des familles.
- Passerelles éducatives : Fluidifier les parcours entre les différents temps de l'enfant et du jeune.

2- Emploi et formation

- Lien École-Entreprise : pour rapprocher le monde de l'éducation de celui de l'emploi.
- « Café des partenaires »

Axe 4 : Insertion et Inclusion

Le dernier axe se concentre sur la réduction des disparités et l'accueil de la diversité au sein des services publics.

1- Inégalités d'accès

- Maintien et continuité de la tarification modulée pour garantir l'accessibilité financière aux familles sur les structures

2- Handicap

- Actions de sensibilisation auprès des professionnels et renforcement des liens avec les partenaires spécialisés.

L'ensemble des engagements de la CAF et des collectivités partenaires sur ces domaines est regroupé dans un document unique, la « Convention Territoriale Globale » (CTG) qui permettent de :

- formaliser un engagement politique, fondé sur un diagnostic partagé entre la CAF et nos élus,

- harmoniser et simplifier les financements pour alléger les charges de gestion des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident à la majorité (3 absentions et 0 voix contre) de signer la convention Territoriale Globale.

Acte rendu exécutoire par son envoi
en sous-préfecture le 10 septembre 2026
et sa publication le 10 septembre 2026

Le Président,
Stéphane PERSOONS